

Volume 21 no. 1

Février 2025

7245, rue Clark, bureau 305, Montréal  
(Québec) H2R 2Y4

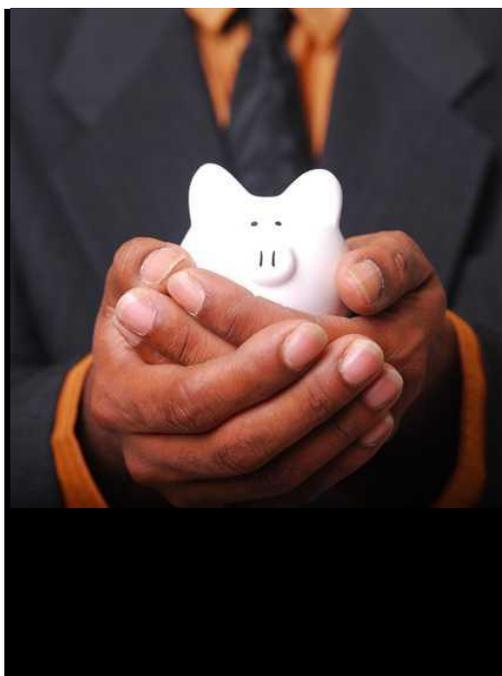
Tél. : 514 499-1130

Sans frais : 1 877 499-1130

[agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com)/[agfmq.com](http://agfmq.com)

## SOMMAIRE

Mot de la présidente .....	1
<a href="#">Conseil d'administration 2024-2025</a> .....	2
<a href="#">Élections générales municipales 2025</a> ....	3
<a href="#">Retour sur le webinaire du 23 janvier</a> ....	4
<a href="#">Compte rendu - Groupe de travail sur la présentation de l'information financière 7 février 2025</a> .....	4
<a href="#">Nouvelles en bref</a> .....	7
<a href="#">Colloque annuel 2025</a> .....	8



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers(ères) membres,

L'année 2024 a été, comme ces dernières années, remplie de son lot de défis pour les gestionnaires municipaux : pénurie de main-d'œuvre, mouvement de personnel, nouvelles normes comptables, échéanciers serrés, pour n'en nommer que quelques-uns. Face à ces enjeux, le dernier colloque nous a offert l'occasion d'échanger sur nos expériences en tant que gestionnaires financiers et de réaliser à quel point la contribution de chacun d'entre nous au sein de nos organisations est essentielle et déterminante.

Le service des Finances d'une municipalité offre bien plus qu'un simple soutien comptable; il propose aussi une vision et une stratégie financière qui profitent tant aux élus qu'aux citoyens. Au fil des années, nous acquérons une expertise précieuse qui enrichit la valeur de notre travail en finances municipales.

À l'AGFMQ nous sommes parfaitement conscients des défis et obstacles qui jalonnent votre quotidien. C'est pourquoi nous sommes plus engagés que jamais à vous soutenir face à ces enjeux, d'autant que les exigences et délais ne cessent de se complexifier.

Je vous présente donc le nouveau conseil d'administration pour l'année à venir, une équipe dynamique et engagée qui poursuivra son travail au service des membres et de la cause des finances municipales.

En terminant, je me permets de vous rappeler certains conseils formulés par Isabelle Fontaine lors de notre dernier colloque pour prendre soin de nous, à savoir : se faire une liste de musique comme pharmacie, adopter les « power moves »; danser/chanter/courir, contrer le stress en respirant... un petit Tabata avec ça ?

Bon début d'année à toutes et tous !

**Isabelle Maillé**, CPA  
Présidente

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025



**Présidente**  
*Isabelle Maillé*  
Ville de Boucherville



**1<sup>re</sup> vice-présidente**  
*Stéphanie Tremblay*  
Ville de Brossard



**2<sup>e</sup> vice-présidente**  
*Lise Gendron*  
MRC du Haut-  
Saint-Laurent



**Secrétaire**  
*Fanny Chartrand*



**Trésorière**  
*Amélie Fafard*  
Ville de Saint-Bruno-de-  
Montarville



**Présidente, Ex-officio**  
*Jocelyne Montreuil*  
Ville de Saint-Eustache



*Pierre R. Charron*  
Municipalité de Piedmont



*Anne-Marie Duval*  
Ville de Beauharnois



*Nathalie Guérin*  
Ville de Brossard



*Isabelle Hébert*  
Ville de Montréal



*Nadia René*  
Ville de Candiac



*Danik Salvail*  
Ville de Carignan

## ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2025

Les trésoriers et trésorières devront assumer plusieurs responsabilités en lien avec les élections générales municipales 2025.

En mai et juin 2025, l'équipe de la coordination en financement politique d'Élections Québec offrira des séances de formation aux trésoriers et trésorières dans diverses régions. La formation sera également proposée en ligne en août 2025 (date à confirmer par l'équipe de coordination).

Voici un aperçu des sujets qui seront abordés :

- Le rôle des différents intervenants;
- Les sources de financement politique;
- Le contrôle des dépenses électorales;
- La production des rapports de dépenses électorales;
- Le fonctionnement de l'application Web destinée aux entités politiques pour la production des rapports de dépenses électorales;
- Le fonctionnement du système AFM;
- Le fonctionnement de la bibliothèque publicitaire Facebook.

À noter qu'il s'agit de la première d'une série de trois formations qui vous seront offertes dans le cadre des élections générales municipales du 2 novembre prochain. Une seconde formation virtuelle aura lieu en septembre afin d'expliquer les différentes procédures que vous devrez appliquer en lien avec les élections. Finalement, une troisième formation sera donnée en décembre 2025 et en janvier 2026, visant la vérification des rapports de dépenses électorales des entités politiques autorisées.

Pour vous inscrire : <https://www.pes.electionsquebec.qc.ca/services/ses0021.inscription.formation/index.php>

Vous avez des interrogations? N'hésitez pas à communiquer avec une coordonnatrice ou un coordonnateur en financement politique par courriel à l'adresse [financement-municipal@electionsquebec.qc.ca](mailto:financement-municipal@electionsquebec.qc.ca) ou par téléphone au 418 644-3570 ou au 1 866 232-6494 (sans frais).

**Jocelyne Montreuil** MBA, CPA  
Présidente, Ex-officio



## **RETOUR SUR LE WEBINAIRE « FORMATION SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE AU QUÉBEC » DU 23 JANVIER DERNIER**

Cette demi-journée de webinaire organisé par l'AGFMQ affichait complet avec la participation de près d'une cinquantaine de gestionnaires financiers.

Les participants ont pu apprécier les qualités de vulgarisateur de messieurs Marc Lagueux B.A.A. É.A, directeur de l'évaluation de la Ville de Longueuil ainsi que de Bernard Côté B.A.A. É.A. directeur de l'évaluation foncière et Évaluateur à la Ville de Montréal. Notons que tous les deux sont membres du conseil d'administration de l'association des évaluateurs municipaux du Québec.

Ces derniers ont aidé les personnes assistant au webinaire à approfondir leurs connaissances sur les concepts généraux en évaluation foncière ainsi que les méthodes d'évaluation utilisées entre autres choses. L'événement a été un grand succès, avec plusieurs questions des participants et une présentation enrichissante de la part de Marc Lagueux et Bernard Côté.

Ce fut un après-midi remarquable avec des experts partageant leurs connaissances et répondant aux questions des participants.

Pour les personnes qui n'auraient pas pu y assister, vous pourrez vous inscrire à la rediffusion au cours des prochaines semaines.

Le comité de formation travaille sans relâche à la planification des prochaines formations. Nous tentons d'être au cœur de vos préoccupations et vos suggestions sont toujours très appréciées.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et idées pour les prochaines formations.

**Nathalie Guérin**, MBA, CPA, membre du comité de formation

## **COMPTE RENDU - GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DU 7 FÉVRIER 2025**

### **STATISTIQUE DE TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER 2023**

Le MAMH a présenté les différentes statistiques concernant les rapports financiers 2023 des municipalités du Québec. On y retrouve, entre autres, le nombre de rapports financiers produits à ce jour, le nombre d'entités municipal ayant présenté un déficit, le nombre de rapports financiers comportant une réserve au rapport de l'auditeur ainsi que plusieurs autres informations intéressantes. Voici en image les données intéressantes. Ces données ont été compilées en date du 28 janvier 2025.

## Production

	À transmettre	Transmis	Taux de transmission	Non transmis
2023	1384	1274	92,1%	110
Municipalité locale	1137	1035	91,0%	102
Régie intermunicipale	146	142	97,3%	4
Municipalité régionale de comté	87	83	95,4%	4
Organisme public de transport	12	12	100,0%	-
Communauté métropolitaine	2	2	100,0%	-

## Déficit

	2023	2022	2021
Municipalité locale	23	24	17
Régie intermunicipale	17	16	12
Municipalité régionale de comté	-	-	-
Organisme public de transport	1	1	-
Communauté métropolitaine	-	-	-
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>29</b>
Nombre de déficit/rapports financiers transmis	3,2%	3,0%	2,1%

### Note :

Nombre d'entité ayant un excédent accumulé non affecté et affecté de l'administration municipale inférieur à 0.

## Opinions

	2023	2022	2021
Avec réserve	813	87	91
Défavorable		1	1
Impossibilité d'émettre une opinion	1	1	2
<b>Total</b>	<b>814</b>	<b>89</b>	<b>94</b>
Opinion avec réserve/rapports financiers transmis	63,8%	6,4%	6,6%
Opinion défavorable et impossible/rapports financiers transmis	0,1%	0,1%	0,2%

## OBLIGATION MISE HORS D'USAGE (OMHS)

Le chapitre SP 3280 continue à susciter des discussions et des débats parmi les gestionnaires financiers municipaux et les auditeurs de ses organismes. Bien qu'il soit en vigueur pour les exercices ouverts à compter du au 1<sup>er</sup> avril 2022, 786 municipalités ont été contraintes de recevoir au rapport d'audit avec réserve. Dans plusieurs cas, aucune comptabilisation n'a été faite, ni même de travail pour évaluer les impacts. Des modifications significatives sont à

considérer dans la manière dont les entités doivent comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, entraînant des ajustements importants dans les états financiers. Plusieurs raisons peuvent expliquer la non-adhésion à ce nouveau chapitre : le manque d'expertise au sein des organismes municipaux, les coûts reliés au processus et l'impact sur la taxation. Il est compréhensible que les hauts dirigeants puissent se questionner sur les avantages des coûts par rapport aux bénéfices obtenus.

Le ministère vous rappelle qu'un aide-mémoire est disponible en ligne sur leur site :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/finances\\_indicateurs\\_fiscalite/information\\_financiere/presentation\\_information\\_financiere/aide\\_moire SP 3280-OMHS 01.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/presentation_information_financiere/aide_moire_SP_3280-OMHS_01.pdf)

Le manuel de la présentation de l'information financière municipale a également été mis à jour. Bonne lecture!

#### **RAPPORT FINANCIER ET AUTRES FORMULAIRES 2024**

Il est déjà temps de remplir le rapport financier 2024. Afin de vous aider à ne pas reproduire les mêmes erreurs et d'améliorer la présentation de l'information financière au sein de votre organisme, le MAMH en collaboration avec CPA Québec, a mis à votre disposition un guide des principales lacunes relevées aux rapports financiers.

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/finances\\_indicateurs\\_fiscalite/information\\_financiere/presentation\\_information\\_financiere/principales\\_lacunes\\_erreurs\\_synthese.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/presentation_information_financiere/principales_lacunes_erreurs_synthese.pdf)

Le Ministère travaille activement à compléter la mise à jour du profil financier pour vous rendre disponible l'édition 2024, un outil de gestion très prisé par les gestionnaires municipaux. **Restez à l'affût!**

#### **RAPPEL**

Le projet de loi no 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, a été sanctionné.

En vertu de cette loi, les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines ont maintenant jusqu'au 30 juin pour transmettre leur rapport financier. Par souci de cohérence, les mairesses et maires pourront désormais soumettre les faits saillants du rapport financier aux citoyennes et citoyens d'ici le mois de septembre.

En ce qui concerne les régies intermunicipales et les organismes publics de transport, la date limite de transmission du rapport financier 2024 demeure le 15 avril 2025. Pour plus d'informations, consultez le site Web du MAMH

Un changement a également été apporté concernant la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités concernant la liste des personnes habile à voter. Antérieurement, elle prévoyait qu'une personne devait être

propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis une période d'au moins 12 mois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, cette personne doit être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise à la date de référence (art. 518, LERM). Cette date correspond généralement à la date d'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance qui fait l'objet du référendum (art. 514, LERM).

Le projet de loi no 79 édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux viendra quant à lui réduire de la lourdeur administrative pour alléger le fardeau des organismes municipaux. Notamment, concernant les règlements d'emprunt parapluie, seront encore plus accessibles par la hausse du taux multiplicateur de la RFU de 0,25 % par 1,5 %.

**Gardez un œil ouvert, un exposé-sondage est à venir en février ou mars 2025** concernant le chapitre SP3150 Immobilisations corporelles en lien avec l'infonuagique.

**Stéphanie Tremblay** CPA auditrice  
1<sup>re</sup> vice-présidente

## NOUVELLES EN BREF

- **Rapport financier et autres documents financiers 2024**

Les formulaires du rapport financier (RF) et des autres documents financiers 2024 sont maintenant en ligne dans l'application PERFORM.

Certaines données prévisionnelles pour l'année subséquente sont demandées pour les municipalités locales seulement. Il est suggéré de compléter le document portant sur les données prévisionnelles non auditées tout comme la colonne *Budget* dans la section *États financiers* du RF dès que possible, ceci afin d'alléger la charge de travail pour compléter ces documents par la suite. Il en est de même si l'organisme municipal souhaite compléter la colonne facultative *Budget* dans les *Renseignements financiers non audités* du RF et dans le document *Autres renseignements financiers non audités*.

Les formulaires sont accessibles par le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR). Le portail est accessible en utilisant l'adresse suivante : <https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca>.

Ces formulaires, ainsi que le guide qui les accompagne, seront également disponibles sous peu en format PDF et en Excel sur le site Web du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/information-financiere/presentation/formulaires-financiers>.

# AGFMQ INFO\$



Association des gestionnaires  
financiers municipaux  
du Québec

- **Norme SP 3400** – Présentation et comptabilisation des revenus - Ne pas oublier qu'elle s'applique à **partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**.
- **PL79** – Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux – ce projet de loi est en cours de consultation présentement. On vous revient dès qu'il sera adopté.



## COLLOQUE 2025

L'édition 2025 est en préparation !

L'événement se tiendra du **9 au 12 septembre 2025** à l'Auberge Godefroy de Bécancour.

Réservez votre agenda !